



POLYVALENTE DE
BLACK LAKE

**DOCUMENT À REMETTRE AUX PARENTS
EN DÉBUT D'ANNÉE**

**Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2022-2023
5^e année**

*Centre
de services scolaire
des Appalaches*

Québec 

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée le **15 octobre**.

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du 31 août au 3 novembre 2022.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera transmis par courriel aux parents au plus tard le 18 novembre 2022.
- Une rencontre de parents avec les enseignants aura lieu entre le 17 et le 25 novembre. Les modalités de fonctionnement vous seront communiquées dans les semaines précédant la rencontre.

Deuxième bulletin :

- Étape du 3 novembre 2022 au 21 février 2023.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera transmis aux parents au plus tard le 15 mars 2023.

Troisième bulletin :

- Étape du 22 février au 22 juin 2023.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera transmis aux parents vers le 5 juillet 2023.

* Vous trouverez un commentaire sur deux des compétences suivantes.

Compétences	Bulletin 1	Bulletin 2	Bulletin 3
Exercer son jugement critique			
Organiser son travail	X		
Savoir communiquer			
Savoir travailler en équipe			X

Évaluation des apprentissages (5^e année du primaire)

Disciplines		Étape 1	Étape 2	Étape 3
		Résultat inscrit au bulletin 20%	Résultat inscrit au bulletin 20%	Résultat inscrit au bulletin 60%
Français, langue d'enseignement	Lire (40%)	X	X	X
	Écrire (40%)	X	X	X
	Communiquer oralement (20%)		X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30%)		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X	X	X
Anglais, langue seconde	Interagir oralement en anglais (45%)		X	X
	Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus (35%)	X	X	X
	Écrire des textes (20%)	X	X	X
Science et technologie (100%)			X	X
Univers social (100%)		Non	X	X
Arts (100%)			X	X
Art dramatique (100%)			X	X
Éducation physique et à la santé (100%)		X	X	X
Éthique et culture religieuse (100%)			X	X

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEQ à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca>

Pour recueillir et consigner des données relatives à l'évaluation, l'enseignant a notamment recours à des moyens informels (observations, questions, etc.) et à des moyens formels (grilles d'évaluation, des productions d'élèves, etc.) ainsi qu'à des situations d'évaluation qui sont étroitement liées aux situations d'apprentissage vécues en classe.

En cas d'absence à une évaluation :

ÉPREUVES ÉCOLE OU CSSA

L'élève qui ne se présente pas à une évaluation sans motif reconnu (maladie sérieuse, accident, décès d'un proche ou convocation au tribunal) et que cette épreuve est essentielle pour porter un jugement au bulletin afin qu'il soit représentatif de sa compétence devra se présenter à une reprise dont le moment est déterminé par l'enseignante ou l'enseignant.

ÉPREUVES OBLIGATOIRES DU MEQ

L'élève absent à une épreuve ministérielle, et ce, sans motif reconnu par le Ministère, peut se voir attribuer la note 0.

En cas de plagiat :

Un élève est considéré en situation de plagiat :

- ✓ S'il a en sa possession un appareil électronique et de communication (appareil photo, montre intelligente, téléphone cellulaire, Ipad, etc.);
- ✓ S'il consulte, de façon non autorisée, des informations relatives à l'évaluation (documents, inscriptions sur les vêtements ou sur la peau);
- ✓ S'il échange des informations oralement durant l'épreuve;
- ✓ S'il échange des informations par écrit;
- ✓ S'il fait le travail avec une personne non autorisée;
- ✓ S'il s'approprie, en tout ou en partie, le texte, le travail ou la recherche d'un auteur sans citer la source.

Dans le cas d'une évaluation locale, la note 0 sera attribuée pour cette évaluation. La direction a la responsabilité de déterminer les sanctions s'il y a lieu. Les parents en seront avertis. Dans le cas d'une évaluation ministérielle, les règles établies par le MEQ seront appliquées.